Image not found or type unknown

Piscine servitude de vue

Par **Dinho35**, le **26/01/2020** à **17:18**

Bonjour mon voisin construit une piscine devant ma fenêtre le PLU prévoit une clôture maximum de 120cm insuffisante pour me cacher la vue ! Que faire ?

Par **Visiteur**, le **26/01/2020** à **19:19**

Bonjour
Il est rare qu'un voisin qui construit une piscine air envie qu'on puisse l'observer en vue directe. Il prendra donc certainement lui même des mesures de protection visuelle.

Si vous souhaitez néanmoins lui faire savoir, vous devez commencer par lui faire parvenir un courrier en AR, pour lui demander de faire le nécessaire.

En cas de refus ou sans réponse de part, il faudra passer par un conciliateur de justice.

Par **janus2fr**, le **27/01/2020** à **07:59**

[quote]
Bonjour mon voisin construit une piscine devant ma fenêtre

[/quote]
Bonjour,

Pouvez-vous préciser cela ? Votre fenêtre respecte t-elle les règles de vue (1m90 de la limite séparative) ? La piscine du voisin est à quelle distance elle-même de la limite ? Car "devant ma fenêtre", c'est vague...

Par **Josh Randall**, le **27/01/2020** à **13:36**

Bonjour

... et à tout hasard, vérifiez en mairie si la psicine a fat l'objet des formalités d'usage (déclaration préalable).

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés